



### L'Autel de Lyon

(Restauration par Joseph Berger, architecte.)

Bibliothèque Maison de l'Orient



146564

André CHAGNY

**LYON**

**berceau de**

**la Nation**

**française**

LYON  
IMPRIMERIE EMMANUEL VITTE

— 1937 —

ANDRÉ CHAGNY

LYON

perceau de

la Nation

française

---

*Tous droits réservés.*

« Je pense pouvoir dire, sans étonner les historiens, que nous conservons dans notre cité l'endroit où naquit l'idée de la patrie française. »

(E. HERRIOT, *La Vallée du Rhône.*)

## I.

En huit années César conquiert la Gaule indépendante. La guerre civile et sa brève dictature ne lui laissèrent pas le loisir d'organiser les nouveaux territoires soumis aux aigles romaines. Ce fut l'œuvre d'Auguste.

Après avoir étouffé les derniers germes de rébellion, le Prince fit, — probablement en 27 avant Jésus-Christ, dix-sept ans après l'assassinat de son père adoptif — du vaste et riche pays annexé à l'Empire trois provinces : l'Aquitaine, étendue au nord de la Garonne jusqu'à la Loire ; la Belgique, prolongée au sud de la Moselle jusqu'au lac Léman ; la Lyonnaise, enfin, formée du reste de la Celtique, de Lyon à la côte occidentale de la Bretagne.

Telles furent dès lors les « trois provinces de la Gaule », — les « trois Gaules », — que l'empereur entendait gouverner par des propréteurs, ses légats, tandis que la Narbonnaise, depuis longtemps pacifiée, ressortirait au Sénat de Rome qui l'administrerait par ses proconsuls.

*Colonia Copia Lugudunum* — Colonie Abondance du Mont-Clair (1) — fondée en 43 avant notre ère par

(1) Nous ne discuterons pas les interprétations : « Colline des Corbeaux » (Steyert, Allmer), « Forteresse du dieu Lugus » (Devaux), à l'appui desquelles on a apporté des arguments de diverse valeur, assez peu convaincants pour la plupart. Nous nous en tenons à l'interprétation d'Hirschfeld et de Fabia.

L. Munatius Plancus, sur l'ordre du Sénat et pour les familles romaines chassées de Vienne par les Allobroges (1), fut tout naturellement désignée comme le chef-lieu de l'une des nouvelles provinces. C'était d'ailleurs la seule importante cité de son espèce dans les Trois Gaules (2). En raison de sa situation à peu de distance des frontières de l'Aquitaine et de la Belgique, elle devint par la force des choses leur chef-ville. Elle fut même, à certaine époque, la capitale de la Gaule tout entière (3).

Aussi bien, la sagesse politique d'Auguste sut réaliser le vœu de la nature, qui avait manifestement prédestiné le confluent du Rhône et de la Saône à être, suivant l'expression de Camille Jullian (4), « l'ombilic d'une grande nation ».

(1) On connaît le texte de Dion Cassius (XLVI, 50) et l'inscription, encore en place sur le tombeau de Plancus à Gaète. Il serait hors de propos d'insister ici sur le rôle véritable du fondateur, non plus que sur celui qu'on a prêté soit au triumvir Marc Antoine, soit à l'empereur Claude, considéré par quelques-uns comme un second fondateur.

(2) Raurica, fondée par Plancus en même temps que Lugudunum, ne devait pas jouer un si grand rôle. Quant à Vienna (en Narbonnaise), elle allait être éclipsée par sa jeune voisine. On sait que cette dernière fut pourvue d'une indemnité, sous forme de pension perpétuelle, imposée aux Viennois et consentie par eux avec d'autant plus d'empressement que Plancus alla en personne, accompagné de son armée, traiter l'affaire à l'amiable. Il s'écoulera bien des années avant que cette rente, cause d'une animosité ardente entre Viennois et Lyonnais, cesse d'être servie à ces derniers. En 68 après Jésus-Christ, Galba la confisquera au profit du fisc (Tacite, *Hist.*, 65).

(3) Pour la bibliographie du sujet, voir Mommsen, *Histoire romaine*, trad. Cagnat et Toutain, IX, 105 et suiv. ; — Bloch, dans l'*Histoire de France* de Lavissee, I, 2, 346 et suiv. ; — Jullian, *Histoire de la Gaule*, II, 250 et suiv., IV, 42 et suiv. ; — Hirschfeld, *Die Organisation der drei Gallien durch Augustus*, dans *Klio, Beitrage zur alten Geschichte*, 1908, 464 et suiv., et dans ses *Kleine Schriften*, 112 et suiv. ; *Lyon à l'époque romaine*, trad. Allmer, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, I, 1879 ; — Alph. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon* (Lyon, 1846) passim ; — Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, I, 55 et suiv. ; — *Corpus inscriptionum latinarum*, XIII, 248 et suiv.

(4) *Journal des Savants*, 1894, 567.

Que le site de Lyon soit l'un des plus remarquables de l'Europe, en même temps que l'un des moins favorablement appréciés, voilà qui ne laisse pas de surprendre quiconque réfléchit.

Quel est, en effet, sur notre vieux continent, le paysage urbain, le paysage fluvial qui peut soutenir la comparaison avec celui-ci ? Budapest elle-même, avec sa colline historique et son Danube bleu, ne saurait être mise en parallèle avec la « ville aux deux collines et au quadruple rivage ».

Deux positions dominantes : le plateau de la Croix-Rousse, qui tourne le dos au nord ; Fourvière, qu'illumine le soleil matinal et à qui le couchant fait une gloire de pourpre et d'or ; une extraordinaire convergence de puissantes rivières, de vallées profondes, de plaines s'étendant jusqu'au Jura et aux Alpes, donnent tout son caractère au confluent le plus important, sinon le mieux aménagé, en tout cas le plus pittoresque de la France.

Comme l'a noté Vidal de la Blache, dans son magistral *Tableau de la Géographie de la France* (1), Lyon, transformé, élargi en grande cité moderne, reste encore une de celles dont la topographie se ramasse le plus aisément dans ses traits essentiels : raide talus de Fourvière et promontoire arrondi de la Croix-Rousse, « auprès desquels les collines de Rome ne sont que des taupinières » (la remarque est encore de Camille Jullian) ; défilés de la Saône, d'abord resserrée entre la « côtière » occidentale de la Dombes, chevauchée jadis par les glaciers, et le jurassique Mont-d'Or au triple sommet ; puis,

(1) En tête de l'*Histoire de France*, publiée sous la direction de Lavissee (Paris, 1903), I, 252.

contrainte de s'insinuer dans l'étroit couloir, plus tard élargi de main d'homme, — Pierre-Scize (*Petra Ins-cissa*), — qui porta de bonne heure une forteresse, peut-être gallo-romaine ; en aval de l'éperon rocheux de Saint-Clair, le Rhône et la vaste plaine d'atterrissement, en marge de laquelle le grand torrent alpestre pousse le tumulte de ses larges ondes ; entre les deux, incurvée en forme de faucille jusqu'à la Mulatière, la presque île peu à peu surgie du champ d'inondation comme la proue d'un gigantesque navire, tandis qu'au temps d'Auguste Arar et Rhodan mêlaient leurs eaux beaucoup plus au nord, en amont d'un archipel où l'île d'Ainay faisait figure de minuscule continent.

A l'époque du Prince, les exigences de l'actualité politique doubleraient la valeur permanente qu'une telle position empruntait à la seule géographie. Si Lugudunum se dressait, vers le point de contact des trois Gaules, « comme une acropole », suivant l'heureuse formule de Strabon (1), il était aussi à la limite de la région déjà romanisée (la Narbonnaise) et du pays encore « barbare », là où le foyer de civilisation, que devait être une grande ville transalpine, se trouvait le mieux placé pour agir avec le plus d'efficacité, en contact avec la « barbarie », mais non perdu parmi elle (2). Sans doute la colonie de Plancus, fondée au lendemain de la conquête, au temps critique des guerres civiles, ne fut d'abord qu'une acropole, pour reprendre le mot si expressif du vieux géographe. Mais de cette acropole Auguste voulut faire et fit une métropole :

(1) «... ὡς περ ἀκρόπολις διὰ δὲ τὰς συμβολὰς τῶν ποταμῶν καὶ διὰ τὸ ἰγγὺς εἶναι πᾶσι τοῖς μέρεσι. (*Rerum geogr.*, lib. IV).

(2) *Civitas, ornamentum provinciarum, quibus et inserta erat et excepta* (Senèque, *Epist.*, xci, 10).

« *caput Galliarum* », comme le relèvera la Table théodosienne, dite de Peutinger.

Le Prince avait des vues particulières sur ce riche pays, d'où s'était levée l'étoile de César. Il entendait qu'il fût de bonne heure entièrement pacifié et solidement organisé. N'était-ce point là les conditions essentielles d'une prospérité, seule capable d'attacher les Gaulois à la domination romaine par les liens de la gratitude et de l'intérêt ? Auguste résolut de prendre en personne la direction de cette œuvre importante et de résider dans les Gaules tout le temps nécessaire (1). S'il parcourut les diverses provinces, il séjourna le plus souvent à Lyon, la seule grande ville romaine qu'on y comptât.

La croissance de la cité fut merveilleusement rapide. C'était déjà, vers l'époque où écrivait Strabon qui mourut sous Tibère (entre 21 et 25 de notre ère), le centre le plus peuplé de la Gaule entière après Narbonne (2), en attendant de dépasser cette capitale de la province sénatoriale. Sa vitalité se révéla, du reste, assez forte pour prévaloir contre les pires catastrophes, telles que cet incendie de l'an 65, qui — Sénèque nous le rapporte avec un peu d'emphase sans doute — « anéantit en une seule nuit une ville immense » (3).

(1) Auguste vint en Gaule lever des troupes en 40 avant Jésus-Christ (Dion Cassius, XLVIII, 20). C'est alors que la Gaule cessa d'être sous le gouvernement d'Antoine pour passer sous le sien (traité de Brindes). Il revint en 34, puis en 27 (séjour pendant lequel fut probablement divisée la Gaule et ordonnée l'estimation des terres). Le quatrième voyage fut le plus long (des premiers mois de l'an 16 à la fin de l'an 15, peut-être même de l'an 14). Le cinquième séjour eut lieu en l'an 10 avant notre ère. Cf. Jullian, *Op. cit.*, IV, 67-99.

(2) Τὸ Λούγδουον εὐανδρεῖ μάλιστα τῶν ἄλλων πλὴν Ναρθώνος (IV, 3).

(3) *Liberalis noster nunc tristis est, nuntiatio incendio quo Lugudunensis colonia exusta est... Tot pulcherrima opera, quae singula*

Lyon connut donc, presque aussitôt né, l'orgueil des cités souveraines. Il se couvrit de temples, de théâtres, de thermes, de basiliques, de casernes, etc... Des aqueducs y amenèrent les eaux des montagnes voisines (1). Des ports furent creusés sur les berges de ses fleuves pour la « très splendide corporation des nautonniers du Rhodan et de l'Arar » (*splendidissimum corpus nautarum Rhodanicorum et Araricorum*). Face au plateau qu'occupaient, bien avant 43, les Celtes Ségusiaves, premiers habitants saisis par l'histoire, son forum, superbement assis au sommet de la colline qui devait en retenir le nom, dominait un monde de maisons, de palais et de monuments municipaux, plus ou moins vastes, décorés de sculptures, pavés de marbres et de mosaïques de couleur. Là passèrent ou vécurent nombre d'empereurs. Claude, — qui devait ajouter au titre colonial de *Copia* les noms *Claudia Augusta*, — Claude et Caracalla y naquirent (2). Caligula y donna des « jeux mêlés » et des concours d'éloquence redoutables et redoutés. Bien des années plus tard, Juvénal les citait comme tels :

*Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem  
Aut Lugudunensem rhetor dicturus ad aram* (3).

*illustrare urbes singulas possunt, una nox stravit... Lugudunum, quod ostendebatur in Gallia, quaeritur... In hac una nox interfuit inter urbem maximam et nullam* (Sénèque, *Ibid.*).

(1) Les deux premiers aqueducs (Mont-d'Or, Craponne) furent construits sous Auguste. À Claude est dû l'aqueduc de la Brévenne. Un quatrième (celui du Gier) est attribué à Hadrien. Cf. C. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs antiques de Lyon*, Paris, 1909, 43-40.

(2) Sénèque ironise sur Claude, « vrai Gaulois », né « à la seizième borne loin de Vienne », « vrai citoyen de la ville de Marius » (*Apolokyntose*, v1). Le 1<sup>er</sup> août de l'an 10 avant notre ère, la femme de Drusus mit au monde à Lyon celui qui devait être l'empereur Claude (Suetone, *Claude*, 2).

(3) *Satires*, I, 43-44.

De fait, non seulement les vaincus de ces pacifiques tournois étaient réduits à offrir des prix à leurs vainqueurs et à réciter leur éloge, mais ceux qui déplaisaient par trop étaient condamnés à effacer avec une éponge et même avec la langue leurs écrits, à peine d'être fustigés ou jetés dans le cours d'eau voisin (1). Dès lors on comprend que le rhéteur, appelé à prendre la parole devant « l'Autel de Lyon », ait pu éprouver une sensation aussi peu agréable que celle d'un promeneur qui presserait un serpent de son talon nu.

Lugdunum ou Lugdunum (2) conserva sa suprématie intacte jusqu'à la fameuse réforme de Dioclétien, qui l'en dépouilla au profit de la nouvelle Rome du Nord, *Augusta Treverorum* (Trèves). En sorte qu'il resta durant trois siècles, la vraie capitale de la Gaule, capitale administrative, marchande et religieuse.

Sans doute, il n'y eut jamais dans cette ville, la période d'organisation passée, — celle où l'empereur et des membres de sa famille y séjournèrent à plusieurs reprises, — un personnage officiel dont l'autorité s'étendit sur toute la Gaule. Auguste n'avait pas institué un gouvernement général des trois provinces, et le légat de la Lyonnaise n'était en rien supérieur, théoriquement du

(1) *Edidit... ludos in Gallia Lugduni miscellos; sed et certamen quoque graecae latinaeque facundiae: quo ferunt victoribus praemia contulisse, eorundem et laudes componere coactos, eos autem qui maxime displicissent, scripta sua spongia linguave delere jussos, nisi ferulis objurgari aut flumine proximo mergi maluissent* (Suétone, *Caligula*, xx). Cf. Dion Cassius, LIV, 22.

(2) On dira par syncope *Lugdunum* après le 1<sup>er</sup> siècle. Le meilleur des manuscrits de Juvénal (le *Pitheanus*, conservé à la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier) porte encore : *Lugudunensem aram* dans le vers que nous venons de citer.

moins, à ceux de l'Aquitaine et de la Belgique. Mais les grands services communs avaient leur bureau central à Lyon. C'était le cas de celui des Mines, de celui des Douanes ou encore de l'Impôt appelé « Quarantième des Gaules ».

De même que les routes de l'Italie commençaient à Rome au Milliaire d'Or, le réseau des voies gallo-romaines divergeait de Lyon, et les distances, mesurées d'ordinaire en lieues gauloises, se calculaient à partir du forum de Lugudunum. En effet, avant de quitter la Gaule en 19 avant notre ère, le gendre d'Auguste, Agrippa, créa quatre grandes routes, d'intérêt à la fois économique et stratégique, rayonnant de la colonie de Plancus vers les frontières (1) : la voie de la Méditerranée ou de la Narbonnaise, par la vallée du Rhône, atteignait Arles et la mer ; celle d'Aquitaine allait vers Saintes et Bordeaux, autrement dit à l'Océan et aux Pyrénées ; celle de l'« Ile de Bretagne » traversait la Lyonnaise pour aboutir au port de Gessoriacum ; enfin, celle du Rhin reliait à travers la Belgique Lyon aux grands camps de *Moguntiacum* (Mayence) et de *Castra Vetera* (Xanten). Aux portes de la ville, le long de ces routes s'aligneront, parmi les arbres, des tombeaux dont les nobles proportions attesteront le faste des citoyens de Lugudunum (2). Bientôt une cinquième route, — un *compendium*, un raccourci celle-là, — devait gagner, par la presqu'île et la rive

(1) Strabon, *Ibidem*.

(2) V. Allmer, *Trion* (Lyon, 1887), où sont exposés le résultat des fouilles de Trion en 1885-1886, qui amenèrent la découverte de dix tombes monumentales, découverte précédée par une autre de cinq tombeaux le long du chemin de la Favorite.

gauche du Rhône, Vienne d'où partait la route de la Cisalpine par Aoste et le col du Petit-Saint-Bernard.

Seul, entre les chefs-lieux provinciaux de tout l'Empire, avec Carthage et avant cette capitale de l'Afrique, Lyon, à l'instar de Rome, possédait un atelier monétaire (1).

Seul, entre les chefs-lieux provinciaux de tout l'Empire, avec Carthage et avant Carthage, Lyon eut pour garnison un corps de troupes semblable à ceux qui stationnaient à Rome, une cohorte urbaine, ordinairement la XIII<sup>e</sup> (2). Tacite fait dire aux Lyonnais de l'an 70 de notre ère qu'ils étaient « colonie romaine et partie de l'armée » (3).

La capitale administrative, que ces traits caractérisent nettement, c'était la « colonie » de *Copia*. Car l'agglomération lyonnaise, comme nous disons aujourd'hui, comprenait, en outre, une ville marchande et une sorte d'Olympie celtique, centre politique et religieux de la nouvelle Gaule.

La ville marchande occupait les berges de la Saône et, au delà du confluent, qui se trouvait encore au nord de Bellecour, une partie des rives du Rhône et surtout l'île d'Ainay, bientôt couverte de riches villas, dont les mosaïques, arrachées au sol depuis deux siècles, font l'orne-

(1) Nombre de moules de monnaies, aux effigies de Septime-Sévère, Caracalla, Macrin, Julia Domna et Julia Mamma, ont été trouvés à Fourvière, dans la propriété du Verbe-Incarné. L'atelier monétaire était peut-être là. Quoi qu'il en soit, dès 43 avant notre ère, Marc Antoine fit frapper des quinaires d'argent avec la légende : *Lugduni*.

(2) Les fouilles, pratiquées en 1913 dans la propriété du Verbe-Incarné par MM. Fabia et Germain de Montauzan, ont remis au jour un diplôme militaire, délivré par l'empereur Commode à un soldat de la XIII<sup>e</sup> cohorte, alors en garnison à Lugdunum. A noter qu'une inscription indique la XVII<sup>e</sup> (XIII<sup>e</sup>?) cohorte comme *Luguduniensis a monetam*.

(3) « *Se coloniam romanam et partem exercitus.* » (*Hist.*, liv. 1, 65.)

ment de nos Musées. Son premier nom de *Kanabae* (Baraques, Comptoirs ou Entrepôts) perpétua longtemps le souvenir des humbles origines de ce quartier lyonnais (1). Là grouillait encore vers la fin du deuxième siècle un emporium commercial, bourdonnant de clameurs poussées dans toutes les langues de l'Orient ou de l'Occident, de la Grèce, de la Germanie, de l'Italie, de l'Ibérie, de la Bretagne, etc. Certains Orientaux y apportaient des aromates, des épices, de l'ivoire, des perles fines et d'autres richesses de l'Inde; des Syriens ou Phéniciens, de précieuses étoffes teintes en pourpre et brodées d'or, des émaux et des ouvrages de verre, articles avec lesquels commençaient à rivaliser la bijouterie émaillée, les broderies et les verreries des fabriques lyonnaises. Des Belges arrivaient avec des assortiments de sayons et de caracalles de laine; des Bretons, avec de l'ambre et des étamages dont l'éclat disputait à celui de l'argent; des Aquitains, avec des métaux et des coussins de plume; des Espagnols, avec des armes solidement trempées. Des trois Gaules venaient les céréales, les toiles de lin ou de chanvre; des bords du Rhin, les salaisons renommées; de la Cisalpine et d'Étrurie, les poteries rouges à reliefs; d'Italie campanienne et de la Narbonnaise, les vins, notamment les vins poissés des Côtes du Rhône. Des docks, les fameuses *Kanabae*, abritaient des amas d'outres ou de jarres arrivées par la voie du Rhône et qui contenaient soit du vin, soit de l'huile, dont une partie, réservée au transit, était destinée à remonter la Saône vers les pays du Nord. Au surplus, il

(1) Un quartier *in Kanabis* a existé dans bien des villes, dont Rome, Alexandrie, Marseille, Strasbourg, etc., à l'époque romaine. C'est sans doute l'origine du mot « Canebière », bien que le *Trésor du Félibrige* de Mistral le fasse dériver de *Canabaria* (Chenevière).

suffit de feuilleter les recueils d'inscriptions grecques et latines, relatives à Lyon, pour se faire une idée saisissante de la vie intense et mouvementée dont cet emporium devait présenter le spectacle.

La ville commerciale, ce centre où affluaient les produits d'importation et d'exportation du monde antique, se rattachait à la « colonie », au point de vue administratif et juridique.

Par suite, on devine sans peine quel rôle considérable a joué Lugudunum dans le grand œuvre de la romanisation des pays étendus des rives de la Garonne aux bouches du Rhin, en un temps où les autres villes de notre France naissaient à peine et où Paris, cette création des Capétiens, n'était encore, et pour des siècles, en dépit des arènes de Lutèce et des thermes dits de Julien, qu'un amas de huttes de pêcheurs et de rustiques chaumières, éparses dans les îles et sur les berges de la Seine.

Cependant, quel qu'ait été ce rôle de Lugudunum il faut reconnaître que ce n'est point sur l'emplacement de la colonie et dans ses limites propres, c'est à savoir la colline de Fourvière et la rive droite des eaux confluentes entre Pierre-Scize et la Quarantaine, qu'il convient de chercher le berceau de la nation française, mais à peu de distance, il est vrai, sur les pentes de la Croix-Rousse.

Les fragments de la fameuse Table de bronze (1), depuis quatre siècles conservée avec honneur dans nos Hôtels de Ville ou au Palais des Arts, contiennent l'essentiel du discours, prononcé par notre compatriote, l'empereur Claude, en faveur des habitants de la Gaule che-

(1) Cf. Ph. Fabia, *La Table Claudienne de Lyon* (Lyon, 1929), où se trouve la bibliographie du sujet.

velue, pour lesquels il revendiqua l'éligibilité aux magistratures romaines et, par voie de conséquence, l'accès même au Sénat : droits que possédaient déjà, depuis un certain temps, Viennois et Lyonnais. C'était bien le moins, suggérait le prince, qu'on récompensât la fidélité gardée pendant plus de cent ans par les Gaulois qui avaient loyalement combattu Jules César. Or, la Table Claudienne, nul ne l'ignore, fut déterrée en 1528 sur le versant méridional de cette Côte Saint-Sébastien (1) dont le nom évoque celui d'Auguste, en grec Σεβαστός.

C'est un monument épigraphique de rare valeur : cette vénérable « antiquaille » apparut, dès le premier jour, à Claude Bellièvre, si importante que « aussi belles guieres se trouvent ». C'est surtout, d'après le même érudit, un document historique où « y a parolles servans à congnostre l'ancienne dignité de ceste ville de Lyon » (2). A trois siècles de distance, Michelet faisait écho à cette déclaration de l'illustre Lyonnais : La Table Claudienne, a-t-il dit, est « la première de nos antiquités nationales, le signe de notre initiation dans le monde civilisé » (3).

L'historien écrivait cette phrase en 1833. Combien son observation lui serait apparue plus fondée s'il avait prévu que, juste un quart de siècle plus tard, des fouilles, reprises méthodiquement aux alentours de la Vinagère où fut découvert l'incomparable document, allaient sinon révéler, du moins confirmer l'existence dans ces parages de monuments d'un intérêt primordial : l'Autel de Rome

(1) Vers la place du Perron, entre la rue Burdeau et celle qu'on a nommée, à cause de cette découverte, rue des Tables-Claudiennes, à 30 mètres environ du chevet de l'église Saint-Polycarpe.

(2) *Lugdunum priscum*, ms. de la Bibliothèque de Montpellier.

(3) *Histoire de France* (Paris, 1835), II, 85.

et — peut-être, car l'identification n'est pas encore certaine, — l'Amphithéâtre des Trois Gaules !

\* \* \*

La grande République, dont Auguste ne prétendait être que le premier citoyen, eut cette suprême habileté d'éveiller ou d'affermir chez les Celtes soumis le sentiment de leur solidarité par le moyen même qui les liait le plus fortement tout à la fois aux institutions politiques et aux doctrines religieuses de Rome, c'est à savoir par le culte public rendu à la « Ville », capitale universelle, et au Prince, père et souverain pontife, chef spirituel et temporel de l'Empire. L'unité nationale, qu'ils avaient entrevue à l'époque glorieuse de Vercingétorix, les Gaulois n'allaient-ils pas la réaliser enfin, maintenant qu'ils vivaient au sein d'une paix en apparence bien assise, sous la tutelle éclairée et vigilante de leurs vainqueurs ? Ce qui les avait empêchés d'y atteindre naguère, c'était leurs dissensions intestines, nées des jalousies mortelles de confédérations en lutte pour l'hégémonie : Eduens contre Arvernes, par exemple.

On s'est demandé pour quels motifs Auguste fit plusieurs séjours en Gaule et, l'un d'eux, celui qui commença dans les derniers mois de l'an 16, si étrangement long. La réponse est facile. Le Prince comprenait, en véritable homme d'État, que la force du gouvernement qu'il fondait résidait surtout dans la prospérité des provinces placées sous son *imperium* ; qu'il y serait obéi et servi avec une fidélité d'autant plus grande que les colons romains et les populations soumises le verraient plus souvent (1) ;

(1) Lyon, « œil de l'Italie ouvert sur les Gaules » (Michelet, I, 70).

que sa qualité de chef suprême des légions lui faisait un devoir de se montrer sans cesse à ses soldats et d'être toujours prêt à soutenir les efforts de ses lieutenants pour tenir en respect sur le Rhin les hordes germaniques. Il comptait, enfin, sur son ascendant personnel pour obtenir des Gaulois les sommes énormes réclamées par la mise en valeur et par la défense du pays. Trop souvent leurs subsides avaient été extorqués par violence (1). Auguste entendait suivre d'autres méthodes plus sûres. Bref, il en vint à rechercher le moyen le plus capable d'atténuer les rancunes des Gaulois en flattant leur amour-propre national. Or, nul moyen n'était plus politique que l'institution à Lugudunum d'assemblées plénières et périodiques des peuples celtiques. Avant la conquête se tenait, chaque année, au pays des Carnutes, un congrès des druides et des nobles, sorte de conseil suprême de la Gaule chevelue : la nouvelle institution paraîtrait donc inspirée par l'ancienne. Par ailleurs, il est vraisemblable qu'en même temps que se développait la colonie latine de Fourvière, l'attraction qu'exerce le succès et l'extension des relations commerciales groupaient au confluent une population gauloise de plus en plus nombreuse, accourue des régions voisines. « On peut même croire qu'avant l'arrivée d'Auguste à Lyon, des assemblées partielles s'y étaient déjà tenues ; que le

(1) Les soulèvements qui éclatèrent en Gaule, au premier siècle de l'Empire, eurent presque toujours pour cause ce genre de vexations. En tout cas, la présence d'Auguste à Lugudunum en 15 semble avoir suffi pour conjurer une révolte qui aurait éclaté contre le procurateur fiscal Licinus, coupable d'odieuses exactions commises au détriment de ses compatriotes gaulois. Sur ce trop fameux personnage (Suétone, Sénèque, Macrobie, Dion Cassius en ont parlé), voir M. Germain de Montauzan, *Licinus, procureur des Gaules*, dans *Rev. hist.*, CLXXV, 1935.

Prince aperçut ce qu'il pouvait y avoir d'inquiétant dans ces concours, et que, par un trait remarquable de son sens politique, il sut transformer en une institution, placée sous le patronage religieux de Rome et de sa propre personne, ce qui aurait pu devenir un foyer de conspiration et d'insurrection (1). »

Quoi qu'il en soit, il eut l'art d'imprimer au loyalisme des Gaulois le caractère émouvant d'un devoir de religion et de patriotisme. Sans nul doute, l'exécution de ce grand dessein fut préparée durant le séjour du Prince à Lugudunum en l'an 15. Il a fallu, en effet, un certain temps pour pratiquer les soixante nations. Or, trois ans plus tard, toutes sacrifiaient à la religion impériale.

Celle-ci, qui possédait déjà des temples en Asie et en Espagne, fut introduite à Lyon par le père de Claude, Nero Claudius Drusus. En l'an 12 avant Jésus-Christ, au moment où il se voyait contraint de renoncer aux délicates opérations du recensement des Gaulois (2) pour entreprendre sa grande campagne contre les Germains (3), Drusus réunit à Lugudunum une assemblée de notables des trois Gaules dont il voulait s'assurer la fidélité. Ceux-ci décidèrent la construction, aux frais de leurs tribus, d'un Autel fédéral dédié à Rome et à Auguste. La Ville et l'Imperator déifiés étant les Génies tutélaires et comme les Lares suprêmes des peuples soumis, cet Autel serait le symbole et l'archive de leur loyalisme. Les pompes religieuses dont il serait témoin apparaîtraient

(1) M. Germain de Montauzan, *Les Aqueducs...*, p. 10.

(2) Les nobles surtout ressentaient un vif déplaisir d'une opération qui, sur l'estimation de leurs biens, allait permettre au fisc de les atteindre par le tribut.

(3) Dion Cassius, LIV, 32.

par contre-coup comme un hommage rendu à la Gaule, associée aux manifestations les plus intimes et les plus hautes de la vie romaine ; en réalité, c'était là un moyen fort habile pour la soumettre plus étroitement au contrôle du Prince et de l'État divinisés.

Les provinces impériales soutenant alors chacune leur particularisme, il parut opportun d'élever le monument dans la ville la plus digne de recevoir cet honneur, c'est à savoir Lugudunum. Mais, d'une part, Drusus était trop avisé pour le laisser bâtir dans l'enceinte de *Copia*, a colonie ne pouvant servir de théâtre à des manifestations essentiellement gauloises. Il fallait, d'autre part, ménager les susceptibilités des peuplades celtiques et, pour éviter entre elles toute cause de conflit, aucune des « nations » (c'est ainsi que Dion Cassius les nomme) ne devait pouvoir se glorifier de posséder l'édifice, autel ou temple, autour duquel se donneraient rendez-vous toutes les autres. Le monument fut donc érigé non pas sur le territoire colonial, mais de l'autre côté de la Saône, en terre gauloise, sur le penchant de la colline de la Croix-Rousse, — pour parler lyonnais, sur la « Côte » Saint-Sébastien qui s'avance comme une proue entre les deux rivières : *ad confluentem* ou *inter confluentes Araris et Rhodani*, au confluent de la Saône et du Rhône.

Cette Côte s'incline doucement du nord-ouest au sud-est vers la jonction des rivières, tandis qu'elle s'étale et s'élargit au nord en un plateau vallonné. Là s'étendait le *Pagus condatensis*, le « pays du Confluent », qui faisait partie du domaine ségusiave (1). Il en fut distrait pour

(1) Une inscription du Musée épigraphique de Lyon, trouvée au-dessus des Terreaux (rue de la Vieille) vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle,

être converti en territoire fédéral, sorte de « Washington » celtique. Et cette « Terre gallique » (*terra gallica*) devint la propriété collective des soixante nations. Elle devait être administrée par un « maître » (*Magister*) (1), au nom du Conseil des Trois Gaules (*Concilium trium Galliarum*), que présidait, avec toute son autorité de pontife suprême, le prêtre du culte provincial : *Sacerdos trium provinciarum*, *Sacerdos arae Augusti*, *Sacerdos ad templum Romae et Augusti*, disent les inscriptions (2).

L'Autel de Rome et d'Auguste fut donc bâti sur le domaine fédéral du Confluent, en un point qu'il serait téméraire de localiser avec trop de précision, bien qu'on ait cru pouvoir le situer derrière le chevet de notre église Saint-Polycarpe, sur l'arête déclive nord-sud que suit la rue Pouteau.

La réunion des notables, présidée par Drusus, qui en décida la construction, se tint le 1<sup>er</sup> août de l'an 12 avant notre ère, cinq mois à peine après qu'Auguste eut pris possession du Souverain Pontificat. Il semble qu'il ait fallu deux ans pour édifier non seulement l'Autel somptueux décrit par Strabon, mais encore ses dépendances, puisque Suétone en place la dédicace au 1<sup>er</sup> août de l'an 10 (3).

Cet Autel — que des textes appellent l'Autel de Lyon — se dressait en avant du temple de Rome et d'Auguste

démontra l'existence, parfois contestée, de ce *pagus condantensis* (V. Allmer et Dissard, *Op. cit.*, II, 47).

(1) L'inscription, à laquelle nous venons de faire allusion, est celle de C. Gentius Olillus, deux fois maître du *Pagus* (*Magister Pagi bis*).

(2) Voir Jean Écuyer, *Inscript. lat. et grecques relatives à Lugudunum trouvées hors de Lyon*, Lyon, 1932, p. 9-23.

(3) Suétone, *Claude*, 2. Il n'est pas exclu qu'il y ait ici simple confusion de dates.

mentionné par les inscriptions et où avait été déposée, selon toute vraisemblance, la Table Claudienne ; si s'enveloppaient sans doute de l'hémicycle où des titres rappelaient les noms des soixante nations gauloises, représentées peut-être par autant de statues.

L'autel proprement dit avait sa face principale tournée vers Rome. Il se composait, d'après une monnaie fédérale de Tibère (1), d'un long entablement de marbre, orné d'une guirlande de feuilles de chêne et de laurier, avec des trépieds et des disques. A chaque extrémité s'élevaient deux grosses colonnes portant chacune à leur sommet une Victoire ailée. Ces statues colossales, probablement de bronze, se faisaient face ; elles tenaient, dans leur main droite étendue, une couronne au large ruban ; une longue palme dans la main gauche.

Le Prêtre qui desservait l'Autel, — les inscriptions nous l'apprennent, — pouvait être originaire de l'une ou l'autre des trois provinces et, semble-t-il, le délégué de n'importe quelle cité : tels d'entre eux furent Eduen, Ségusiave, Tricassin, Sénonais, Carnute, Turon, Viducasse, Vénète, de la Lyonnaise ; Arverne, Cadurque, Pétrucore, Lémovice, Santon, Pictave, Biturige, Biturige Cube, Vellave, de l'Aquitaine ; Séquane, Médiomatricque, Suession, Viromanduen, Nervien, de la Belgique. Mais tous ces prêtres étaient des personnages considérables. Les titres qui nous les font connaître, nous les présentent d'ordinaire comme ayant parcouru dans leurs cités la carrière des

(1) Des monnaies fédérales, en grand ou en moyen bronze, aux effigies d'Auguste, de Tibère, de Claude et de Néron, portent au revers l'image de ce monument. V. Ménestrier, *Hist. civ. ou cons. de la ville de Lyon*, 69 et Artaud, *Discours sur les méd. d'Aug. et de Tibère*, 7 et s. n. 23, pl. 1, 11, v.

honneurs. Certains font étalage de leurs grades militaires. Quelques-uns témoignent, par le seul luxe des monuments qu'ils élèvent, de leur fortune, sinon de leur orgueil, tel ce C. Julius Rufus, qui dresse à *Mediolanum Santonum* (Saintes) un arc de triomphe en l'honneur de Germanicus, Drusus et Tibère ; tel encore cet autre Aquitain, C. Julius Victor, qui bâtit dans la même ville un tombeau colossal (1).

Leurs privilèges et honneurs particuliers devaient être égaux, sinon supérieurs aux prérogatives et distinctions du Prêtre de la Narbonnaise, qu'énumère une table de bronze découverte, il y a un demi-siècle, dans l'ancienne capitale de la province sénatoriale de la Transalpine (2). Or, ce Prêtre de la Narbonnaise — qui portait le titre caractéristique de *Flamen* et non celui de *Sacerdos* — avait le privilège, dans l'exercice de sa fonction, d'être escorté par des licteurs. Au spectacle il s'asseyait au premier rang, en compagnie de sa femme, vêtue de blanc, tandis qu'il paraissait lui-même avec la prétexte de laine candide, bordée de pourpre. C'était aussi le costume d'officiant du Prêtre des trois Gaules qui, s'il ne coiffait pas le bonnet ou tiare (*l'apex*), ceignait son front du bandeau sacerdotal.

Les inscriptions nous révèlent qu'à sa sortie de charge, celui-ci pouvait obtenir un avantage bien propre à flatter sa vanité : l'honneur d'une statue dressée sur le domaine fédéral ou dans sa propre cité. Et cet honneur qu'on lui décernait ou qu'il obtenait licence de se décerner, pouvait englober ses plus proches parents : père, épouse, fils

(1) C. I. L. XIII. 1036. V. J. Écuyer, *Op. cit.*, 10 et 14.

(2) C. I. L., 6038. *Revue Épigraphique*, II, 348.

et petits-fils, avec autant de statues et de titres qu'il était nécessaire. Si l'on en juge par les seules inscriptions commémoratives qui nous restent, au moins à l'état de fragments, le pays de Condat dut assez vite ressembler à un musée de sculpture en plein vent.

A une exception près (1), ces inscriptions ne sont pas datées : l'étude épigraphique permet seule de déceler leur âge qui, joint à quelques autres indices, laisse entrevoir les progrès rapides de la romanisation dans la Gaule. C'est ainsi que l'Eduen (le choix d'un Eduen ne saurait nous étonner), au nom caractéristique : C.-J. Vercondaridubnus, fut le premier prêtre créé par Drusus à l'Autel du Confluent (2). Après lui, deux Aquitains : C.-Julius Rufus et C.-Julius Victor, (3) donnent leur ascendance où il est facile de reconnaître, sous le maquillage latin, des noms celtiques. Mais n'est-il pas remarquable que, tout en paraissant fiers d'étaler leurs origines gauloises, eux-mêmes se soient si mal défendus contre la romanisation, au moins dans leurs noms ?

Il est étrange qu'il n'existe à Lyon aucun titre concernant le personnel subalterne du Conseil des Gaules : esclaves, affranchis ou hommes libres. On le connaît uniquement par des inscriptions italiennes. En revanche, nous sommes mieux renseignés, et à Lyon même, sur l'existence, sinon sur les fonctions de certains dignitaires, tels que les enquêteurs des Gaules (*Inquisitores Gallia-*

(1) Celle de Thorigny. Cf. Écuyer, *Op. cit.*, 10, 17 et suiv. Voir ci-dessous.

(2) Tite-Live, *Epitome*, 139. Cf. aussi la Table Claudienne.

(3) C. Julius Rufus est fils d'Oruaneunus, petit-fils de Gédomon, arrière petit-fils d'Épotsorovidus (C. I. L. XIII, 1036) ; C. Julius Victor est fils de Congonnetodubnus et petit-fils d'Agedomopatis (C. I. L. XIII, 1092-95).

rum) (1). Leurs attributions étaient-elles judiciaires ou financières, ou les deux ? C'étaient en tout cas d'importants personnages : l'un d'eux fut curateur de sa cité, puis préfet de légion.

La caisse fédérale était sans aucun doute gérée par l'*Allector arcae Galliarum*, receveur général de la Caisse des Gaules, et par le *Judex arcae Galliarum*, un juge devant lequel étaient probablement portés les litiges relatifs à la perception et à la répartition des fonds du trésor fédéral.

De même que la durée du ministère sacerdotal et du mandat des députés, celle du Conseil des Gaules était annuelle.

L'assemblée se réunissait au Confluent, au jour anniversaire de la dédicace de l'Autel, c'est-à-dire le premier jour du mois auquel Auguste avait donné son nom. Elle siégeait durant tout le mois d'août.

Cette session coïncidait non seulement avec des fêtes religieuses ou profanes, mais encore avec une foire où l'on prit bientôt l'habitude de venir de tous les points du monde occidental et qui se tenait en marge du pays de Condat aussi bien que de la colonie romaine, par conséquent dans la ville basse et les îles du confluent. Telle était la Panégyrie dont parle le rédacteur anonyme de la Lettre des Chrétiens de Vienne et de Lyon en 177 (2).

Sous la présidence du Prêtre créé par elle, l'assemblée fédérale s'occupait d'abord de célébrer par les jeux, les processions et les sacrifices rituels le culte de Rome et

(1) V. Allmer et Dissard, *Op. cit.*, II, N° 124, 127, 128. J. Écuyer, *Op. cit.*, p. 17.

(2) Cf. André Chagny, *Les Martyrs de Lyon de 177* (Lyon, 1936), p. 80, n. 2.

d'Auguste. N'était-ce pas son objet principal dans la pensée des fondateurs ?

Il n'est, certes, pas exagéré de dire qu'elles devaient être bien belles les fêtes auxquelles Suétone fait allusion (1), les fêtes qui rassemblaient, dans ce cadre incomparable du confluent, les délégués des trois provinces et l'immense foule, bruyante et bigarrée, accourue des régions voisines de Lugudunum et parfois de fort loin ! Lors des cortèges solennels et des sacrifices offerts aux divinités de la Ville et du Prince, quel pittoresque déploiement de pompe autour du temple, autour de l'hémicycle où chaque colonne portait, semble-t-il, la statue d'une nation avec une inscription dédicatoire, autour de l'Autel surtout dont les deux énormes monolithes élevaient dans les airs de colossales, de resplendissantes Victoires ! Animés par des eaux abondantes, des jardins et un bois sacré opposaient à l'éclat des marbres de couleur et des bronzes dorés leur gaie diaprure ou leur ombre mystérieuse. Mais surtout, du haut des terrasses où les blancs monuments de la « Terre gallique » affirmaient leur orgueil, quel panorama, presque circulaire, se déroulait devant les yeux, à l'est, par-dessus l'immense plaine forestière, veinée d'azur, jusqu'à la frise argentée des glaciers des Alpes, au midi, vers la fuite du Rhône, jusqu'au bleu fronton du Pilat, et, enfin, au delà du fossé de l'Arar, jusqu'au farouche moutonnement de ces monts de la Lyonnaise en avant desquels, là, tout proche, s'érigait la dominatrice, la colonie romaine, auréolée par toutes les gloires du couchant ! Existait-il, par les trois provinces impériales, un autre site d'où nos ancêtres pussent embrasser d'un coup

(1) Suétone, *Claude*, 2.

d'œil pareille étendue de terre, largement, ingénument étalée aux regards comme le manteau déroulé de la patrie, qui commençait peut-être à prendre figure dans leurs rêves ?

Mais les attributions de l'Assemblée ne se limitaient pas simplement à la célébration des fêtes. Le Conseil des trois Gaules tenait, en outre, des réunions d'ordre administratif : on y établissait le budget et on y vérifiait la gestion de la Caisse commune. Il est probable, — pour ne pas dire certain, — que ce qui restait d'argent liquide en fin d'année, après le prélèvement des dépenses, devait servir à dresser des images de l'empereur ou des membres de sa famille. D'assez nombreux débris de statues équestres en bronze doré ont été recueillis qui sont dignes d'avoir appartenu à des effigies impériales ou tout au moins de membres de cette « Maison Auguste » qu'on appellera, sous Commode, la « Maison divine ». Des piédestaux portent des inscriptions prouvant que les trois Gaules décrétèrent des statues à des personnages en faveur à la cour qui rendirent des services à la fédération. Et nous ne rappelons pas les monuments commémoratifs qu'il semble avoir été d'usage d'élever aux prêtres sortis de fonction et à leurs parents.

Enfin, — et c'est ce qui, au regard des pratiques de Rome républicaine, caractérise le plus heureusement l'esprit, beaucoup plus libéral, du nouveau régime à l'égard des provinces, — l'Assemblée jouissait de prérogatives politiques. Elle devait être par là le prototype des assemblées provinciales qu'on allait créer dans tout l'empire.

Certes, ces prérogatives étaient encore modestes. Le Conseil des trois Gaules votait surtout des adresses de

dévouement à la personne sacrée de l'empereur ; mais il avait aussi le droit de rédiger des vœux et des pétitions, destinés à être soumis au Prince, et même de formuler des plaintes au sujet de l'administration publique. Il nommait les délégués chargés de porter à Rome vœux, suppliques et doléances.

On imagine bien, en effet, que des députés, pour la plupart anciens magistrats municipaux ou provinciaux, certains encore en exercice et pourvus de grades militaires, venus à Lugudunum de tous les coins de l'Aquitaine, de la Belgique et de la Lyonnaise ; que des députés gaulois (Jules César nous les représente déjà fort amis de l'éloquence) ne pouvaient se séparer sans s'être concertés sur leurs intérêts communs.

Pour défendre ces intérêts n'avaient-ils pas le droit de pétition et même le recours à l'accusation, portée devant le Prince, contre les fonctionnaires romains, sans en excepter le plus haut de tous, le légat propréteur, autrement dit le gouverneur provincial ? De ces droits ils usèrent à maintes reprises.

La célèbre « inscription de Thorigny » (1), qui se trouve aujourd'hui au musée de Saint-Lô, apporte en particulier sur ces curieuses attributions du Conseil des Gaules des précisions qui ne laissent pas d'étonner.

Simple piédestal d'une statue, la pierre de Thorigny porte en réalité, sur trois de ses faces, d'abord, la dédicace d'un monument élevé par l'Assemblée de Condat à un certain T. Sennius Sollemnis, Viducasse et, selon toute vraisemblance, prêtre de l'autel du Confluent ; ensuite,

(1) Texte dans Allmer et Dissard, *Op. cit.*, v, 28 et suiv. et dans J. Écuyer, *Op. cit.*, 17-20.

une lettre de Claudius Paulinus, gouverneur de Bretagne et précédemment de Lyonnaise, à ce même Sollemnis ; enfin une lettre d'Aedinius Julianus, devenu assez bizarrement préfet du prétoire (il est vrai que c'était dans l'époque troublée qui suivit la mort de Caracalla), après avoir été lui aussi légat de Lyonnaise.

S'adressant à un procureur de cette province, Badius Comnianus, qui faisait par intérim fonction de gouverneur, ce préfet du prétoire expose qu'une fraction importante du Conseil des Gaules avait voulu mettre en accusation son prédécesseur, le légat Paulinus. Mais ce projet n'avait pas abouti grâce à l'intervention de Sollemnis. Celui-ci avait objecté, dans une contre-proposition, que sa cité, en l'élisant député parmi d'autres, ne lui avait pas donné mandat de porter cette accusation et avait, au contraire, témoigné n'avoir eu qu'à se louer du gouverneur sorti de fonctions. Sollemnis jouissait sans nul doute d'une autorité exceptionnelle sur l'Assemblée fédérale puisqu'il obtint le désistement de tous les accusateurs. Il n'est pas interdit de penser que Paulinus ait recouru discrètement au zèle de cet habile homme, qui était en assez bons termes avec l'administration impériale, pour ne pas hésiter à s'en aller à Rome solliciter directement du préfet du prétoire une lettre de recommandation pour son cher gouverneur en mauvais point. Ce sont là jeux parlementaires et même gouvernementaux dont il ne serait peut-être pas bien difficile de citer des exemples depuis les Gaulois romanisés.

Quoi qu'il en soit, de la lettre de Paulinus à Sollemnis il se dégage au moins cette vérité que les accusations, portées par les Assemblées fédérales, présentaient des

risques très sérieux pour ceux qui en étaient l'objet. Quand elles suivaient leur cours, Rome n'hésitait point à les sanctionner avec un sentiment réel de la justice, auquel il convient de rendre hommage. Les cadeaux, envoyés par le gouverneur de Bretagne (ce gouvernement ne valait pas celui de la Lyonnaise et cet excellent Paulinus avait dû tout de même sentir le vent de la disgrâce), ces cadeaux, évalués par l'inscription « à bien plus (*longe pluris*) de 25.000 sesterces », avaient une grande valeur, si l'on se reporte à l'édit de Dioclétien. Il y avait là-dedans certaine peau de phoque (*pellis vituli marini*), taxée 1.250 deniers, et un manteau en laine de Canusium (*chlamis canusina*), de 4.000 deniers. Si, comme il est probable, la reconnaissance était proportionnée au service rendu, nous voulons dire : au péril couru, celui-ci avait dû être grave !

On le voit, si l'assemblée de Condat n'était pas tout à fait un corps politique au sens moderne du mot, elle n'en intervenait pas moins dans les affaires publiques et l'administration d'une manière indirecte, mais efficace, par la pratique sur une vaste échelle de droits qui nous apparaissent comme d'heureux correctifs à l'arbitraire et au despotisme. Elle devint, par la force des choses, l'interprète des populations, leur défenseur et leur guide. C'est pourquoi l'on est en droit d'affirmer que c'est bien à Lyon et sur la Côte Saint-Sébastien que délibéra ce que l'on pourrait à la rigueur considérer comme notre premier parlement.

De toute évidence, en dépit de l'étroite surveillance et de la domination souvent si dure de Rome, l'institution, à vrai dire la plus généreuse de l'empire, et l'intelli-

gence subtile de nos ancêtres firent du mémorial de servitude que constituait, en somme, l'Autel du Confluent, un symbole de liberté.

Leur assemblée nationale jouissait encore de toutes ses prérogatives politiques au III<sup>e</sup> siècle.

Cette faveur du « culte provincial » (1) de Rome et d'Auguste à Lugudunum se maintint même jusqu'à une date incertaine du V<sup>e</sup> siècle. Il faut croire toutefois qu'il avait perdu depuis longtemps son caractère païen, puisqu'il a survécu pendant tant d'années à l'effondrement de l'antique religion : pur déploiement de pompes officielles à la glorification du César ou des Césars régnants, de cérémonies et de spectacles destinés à divertir les membres de l'assemblée fédérale. Celle-ci finit par nommer des prêtres de religion chrétienne, après la suppression des anciens sacrifices par les empereurs. Bon nombre de rites extérieurs, de vocables et « d'insignes adoptés par l'Église pour ses conciles et dans sa liturgie sont des débris de son héritage » (2). Curieuse revanche de ceci sur cela !

(1) Il faut distinguer le culte provincial, dont les *sacerdotes* sont désignés par les formules : *ad aram quae est ad confluentem* ou *inter confluentes*, etc., du culte impérial des municipes dont le prêtre est en Gaule un *flamen*.

(2) Allmer et Dissard, *Op. cit.*, II, 55. Voir Hirschfeld, *Le Culte des empereurs romains*.



## II

Berceau de la nation française au point de vue administratif et politique, Lyon ne serait pas complètement digne de cette gloire certaine, s'il n'avait servi de théâtre qu'à des manifestations sociales et religieuses d'où aurait été absent le christianisme.

« Une nation est une âme, un principe spirituel », a-t-on écrit avec raison (1). Mais ce principe spirituel alimente les énergies qu'il ne cesse de susciter, grâce au trésor des doctrines, des croyances, des souvenirs heureux ou douloureux, glorieux parfois, dont la nation a reçu et garde l'héritage indivis ; trésor perpétuellement accru par les efforts, les dévouements, les sacrifices, l'héroïsme, éclatant ou obscur, des générations qui se succèdent. Car la nation, comme l'individu, est « l'aboutissant d'un long passé » dont rien ne peut être effacé, dont rien ne saurait être arbitrairement distrait.

Qu'on le veuille ou non, si notre âme française est plus délicate, plus nuancée, plus profonde, plus généreuse que celle des premiers Celtes romanisés, c'est qu'elle fut touchée, voilà bien des siècles, par les rayons de l'Évangile. Or, c'est encore au confluent du Rhône et de la Saône que ces rayons tombèrent en Gaule et y firent

(1) E. Renan, Discours et conférences (*Pages choisies*, Paris, 1896), 173.

lever l'une de ces moissons symboliques dont le Sauveur saluait par avance la houle blanchissant les campagnes.

Sans nul doute, les marchands levantins : Asiates, Phrygiens, Syriens, etc., qui, plus ou moins tôt après la mort de Jésus, apportèrent dans les ports de la « Province » les produits de l'Orient, y introduisirent aussi les doctrines enseignées par le Maître et propagées par ses premiers disciples. Arles (1), à défaut de Fréjus ou de Marseille, vit débarquer ou passer ces émigrants, et tout porte à croire qu'elle fut le théâtre de leurs premiers efforts de prosélytisme. Mais nous ignorons tout de ces efforts, s'ils furent vraiment réalisés en ce coin de la Narbonnaise. Sur un tel sujet, d'intérêt capital cependant, aucun document authentique n'a jamais été produit, et l'on en est réduit à de vagues légendes et à des traditions d'origine trop récente pour qu'on puisse leur accorder pleine créance.

Il en va tout autrement à Lugdunum. Ici, à défaut d'inscription sur le bronze ou le marbre (2), un texte indiscutable, — le Lettre émouvante qu'en l'année 177 adressèrent à leurs frères des provinces d'« Asie » et de Phrygie les serviteurs du Christ établis à Vienne et à Lyon, — projette une très vive lueur d'historicité sur le lien unissant à l'Orient le premier foyer — connu — du Christianisme en Gaule.

Quelque opinion qu'on ait sur l'existence d'un siège épiscopal dans la ville la plus septentrionale de la Narbonnaise et, par suite, sur son indépendance au point

(1) Arles (*Colonia Julia Paterna Arelate Sextanorum*) fut fondée par César, en 46 avant notre ère, trois ans avant Lyon.

(2) Les premières inscriptions chrétiennes de Lyon datent du 1<sup>er</sup> siècle.

de vue hiérarchique vis-à-vis de la métropole voisine (1), ce qu'il importe de noter c'est que le Christianisme comptait des adeptes à Lugdunum comme à Vienna dans le dernier tiers du II<sup>e</sup> siècle ; que les relations étaient alors des plus étroites entre les deux communautés ; enfin, que la Lettre ne fait pas mention d'une intervention quelconque du gouverneur de Narbonnaise ou des autorités viennoises au cours de la persécution, alors qu'au contraire elle laisse entendre que toutes les arrestations furent opérées à Lugdunum, que tous les procès y furent conduits et que toutes les victimes y périrent, parmi lesquelles elle cite en première ligne le diacre Sanctus, venu de Vienna, sans doute avec d'autres fidèles (2).

Ainsi, tandis que les délégués des trois Gaules, périodiquement assemblés à Lugdunum pour y discuter de leurs intérêts communs et, parfois, pour critiquer les actes de l'administration romaine, y prennent de plus en plus conscience de leur âme nationale, de pauvres gens : artisans ou modestes commerçants, un médecin, etc., venus d'Orient pour la plupart, se font, dans la même

(1) Les fidèles des deux villes étaient-ils groupés, vers 177, en une seule communauté chrétienne sous l'autorité de l'évêque de Lyon ? La question reste controversée. Mgr Duchesne penche pour l'affirmative (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I, 6, 39-40, 43 et *Histoire ancienne de l'Église*, I, 256). Eusèbe a pourtant noté, à propos de la Gaule, au 1<sup>er</sup> chapitre du V<sup>e</sup> livre de son *Histoire ecclésiastique* (chapitre rempli par des extraits de la Lettre) : « Les métropoles qu'on y proclame insignes et éminentes... sont Vienna et Lugdunum. » Mais il écrivait cela dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle. — Cf. André Chagny, *Les Martyrs de Lyon*, 18, n. 2 et 40, n. 2 et 3.

(2) Selon toute vraisemblance, Sanctus ne fut pas le seul Viennois persécuté. On peut l'inférer de cette phrase de la Lettre : « Ainsi, l'on arrêta, des deux églises tous ceux qui étaient zélés et par lesquels surtout les chrétiens s'étaient constituées en ces lieux. » Les deux communautés étaient donc de date récente. (André Chagny, *op. cit.*, p. 39 et n. 1.)

ville, les missionnaires de la « Bonne Nouvelle ». Groupés dans les rues animées par le négoce, autour des deux ports du Rhône et de la Saône, sur les îles du confluent et en particulier sur celle des *Kanabae* (Ainay), ils parlent la langue grecque et la répandent autour d'eux ; ils sèment en même temps les idées de fraternité universelle, de liberté des consciences, d'égalité des âmes ; ils affirment les droits de l'esprit avec plus de force que ne l'ont encore fait les philosophes ; ils préconisent le culte tout spirituel rendu à un Dieu unique, juste et bon. Voilà comment la capitale de la Lyonnaise, cité la plus importante des trois Gaules, servit de berceau et d'asile au Christianisme en nos pays ; voilà pourquoi son sol fut arrosé de ce sang des martyrs dont Tertullien a dit qu'il est une semence de chrétiens.

Le mot « arrosé » n'est pas trop fort, si l'on songe au nombre de fidèles morts dans les supplices auxquels ils furent soumis soit au tribunal et dans la prison qui, selon toute vraisemblance, se trouvaient à Fourvière, soit, peut-être, sur d'autres points de la ville où l'on a cru pouvoir situer l'amphithéâtre. Les noms des martyrs qui périrent étouffés dans la prison, décapités par le glaive ou livrés aux bêtes, sont connus, mais pas tous (1). Il importe peu, d'ailleurs, puisque s'impose cette vérité : à Lyon coula le sang des premiers martyrs « historiques » de la France.

Par premiers martyrs « historiques » de la France, nous entendons — est-il besoin d'insister ? — ceux dont la Lettre de 177 consacre à la fois l'héroïsme et la gloire. On ne peut s'empêcher, à ce propos, de frémir en pensant

(1) Cf. A. Chagny, *op. cit.*, 81.

que si cet inestimable document ne nous avait pas été conservé par la sagacité d'un érudit, l'évêque-historien Eusèbe de Césarée, nous ne pourrions pas établir de manière indiscutable qu'il y ait eu des disciples du Christ à Lyon avant l'épiscopat de saint Irénée, c'est-à-dire dans le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle, pas plus qu'on n'a pu soutenir, — si ce n'est à grand renfort de légendes plus ou moins insolites, — l'existence, avant cette époque, de communautés chrétiennes dans d'autres régions de la France. Qu'il y ait au fond de toute légende une parcelle de vérité, c'est possible ; mais l'Histoire ne saurait se contenter d'une si maigre chère. Bref, laissant à d'autres Églises le brillant tissu des fictions poétiques, jeté comme un voile sur l'obscurité de leurs traditions, il suffit à celle de Lyon d'ouvrir la Lettre de 177 pour affirmer qu'aucune ombre ne règne sur ses lointaines origines. La clarté qui illumine ici la première page de l'histoire du Christianisme en Gaule est telle qu'il convient à l'Évangile : irradiante et pure.

Et voilà un titre de gloire qu'il nous plaît de revendiquer hautement pour Lyon.

Faut-il ajouter qu'il ne nous déplairait pas non plus si nous pouvions un jour acquérir la certitude que l'endroit précis, où naquit l'idée de la patrie française, fut aussi celui d'où jaillit la flamme de la foi toujours vivante dans tant de cœurs français ?

A la vérité, l'emplacement de l'arène où succombèrent tour à tour Maturus et Sanctus, Attale et Alexandre, Pontique et Blandine, reste encore à déterminer, sinon à découvrir (1).

(1) Cf. A. Chagny, *op. cit.*, 63-64 et notes, 101, 102.

Les fouilles, conduites depuis 1933 sur la colline de Fourvière, ont révélé la présence, dans le clos de la Compassion et les vergers voisins, non d'un amphithéâtre, mais d'un théâtre. Dès lors, — et bien que tout le sol de l'ancienne colonie romaine soit loin d'avoir été exploré avec méthode, — plus que jamais on est tenté d'aller chercher ailleurs l'arène sur laquelle expirèrent les martyrs. Sur la foi de Grégoire de Tours, des archéologues du dernier siècle l'ont pensé trouver dans l'île d'Ainay ; mais, en dépit des fouilles les plus diligentes et les plus minutieuses en un sol plus qu'aucun autre défoncé et retourné, c'est en vain qu'on poursuit dans ce site historique le fantôme du problématique édifice (1).

En revanche, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, on a cru reconnaître les vestiges d'un grand monument, qui parut dès l'abord être un amphithéâtre, non loin de l'endroit où l'on peut situer l'Autel de Rome et l'hémicycle des soixante nations gauloises. Des fouilles, commencées vers 1818 par Artaud, Flacheron et Chenavard, et reprises entre 1858 et 1869 par Monfalcon, Auguste Bernard et Martin-Daussigny, nous inclinent à penser qu'il s'agit bien là d'un amphithéâtre et non d'un cirque ou d'un théâtre.

On en avait d'abord repéré l'extrémité nord-ouest à l'ancien Jardin des Plantes. Une autre partie, très considérable, appartenant aux faces nord-est et sud, a été ensuite remise au jour au cours des travaux exécutés pour le prolongement de la « rue du Commerce » (actuellement Burdeau), à travers le Jardin. Enfin, toute l'extrémité sud-est serait enfouie sous les premières maisons riveraines

(1) D'où l'hypothèse, lancée par quelques obstinés, d'un amphithéâtre en bois.

de cette rue, entre le Jardin et la Montée de la Grand-Côte.

Si l'on s'en rapportait à l'historien André Steyert et à l'archéologue de grand mérite que fut Allmer (1), la découverte de substructions importantes et de débris caractérisés : fragments d'architecture et de sculpture (notamment de très belles dalles de marbre blanc décorées de guirlandes), inscriptions, etc., ne laisserait aucun doute sur la réalité de cet amphithéâtre. Son plus grand axe mesurerait 140 mètres et le moindre, 117. Il serait donc plus grand que ceux d'Arles et de Nîmes, à l'extérieur. Son arène (64 mètres sur 41) le classerait entre ces deux derniers monuments, qui doivent remonter à l'époque d'Auguste, et ceux de Bordeaux et d'Autun (2). Il aurait pu contenir environ 30.000 spectateurs.

Toujours d'après les mêmes auteurs, l'arène de notre amphithéâtre serait sinon entièrement carrelée, tout au moins entourée d'un euripe à fond carrelé où l'eau devait être amenée vraisemblablement par l'aqueduc dit de Cordieu. Cet amphithéâtre était si bien celui des trois Gaules, ne craint pas de préciser Allmer, que les premières

(1) A. Steyert, *Nouvelle Histoire de Lyon* (Lyon, 1895), I, 204-215. Allmer et Dissard, *op. cit.*, II, 33-43.

(2) Le plus grand des amphithéâtres romains est celui de *Julia Caesarea* en Mauritanie. Son arène mesure 140 mètres sur 60. Voici les dimensions de quelques autres : Poitiers : 86 m. × 68 m. ; Colisée de Rome : 85 × 53 ; Capoue : 76 × 58 ; Senlis : 75 × 68 ; Vérone : 75 × 44 ; Autun : 74 × 49 ; Bordeaux : 73 × 54 ; Arles : 69 × 39 ; Nîmes : 69 × 38 ; Pompéi : 66 × 35.

Les dimensions de l'arène de notre amphithéâtre, si elles furent exactement calculées (ce dont on peut douter), suffiraient à lui assigner une date assez ancienne. En tout cas, la disproportion entre les mesures intérieures et extérieures ne laisse pas de surprendre. (Arles mesure, à l'extérieur, 136 m. dans sa plus grande longueur, 107, dans la moindre.)

places en étaient réservées aux députés des soixante nations, un certain nombre étant réparties entre plusieurs d'entre elles, comme le montrent deux ou trois fragments exhumés (1).

Cette affirmation paraît un peu risquée, surtout après l'expérience que l'on vient de faire, dans le clos de la Compassion, du peu de crédit qu'il faut accorder aux supputations des calculateurs, même les plus qualifiés. Sur un champ de fouilles, la pioche vaut mieux que le crayon ! De profonds sondages, répétés et minutieux, s'imposent donc, si l'on veut acquérir une certitude absolue au sujet de la nature et des dimensions du monument de la Côte Saint-Sébastien. Déjà l'on vient de repérer à l'ancien Jardin des Plantes l'existence d'un très vaste réservoir — moderne ? — qui doit correspondre à l'« euripe » reconnu vers 1859. Mais une telle découverte n'apporte pas encore la solution souhaitée. Il convient donc de persévérer dans ces recherches.

Cette démonstration faite, — en d'autres termes, s'il est enfin prouvé que les vestiges d'un amphithéâtre subsistent tout près de l'endroit où l'on situe l'Autel du Confluent, l'on sera en droit d'attribuer au mystérieux monument le titre d'« amphithéâtre des trois Gaules », qu'on lui a donné prématurément, peut-être, et bien qu'aucun document, antérieur à la Renaissance, n'en fasse état. Deux faits historiques y trouveraient leur localisation naturelle. Voici le premier :

A l'époque de Vitellius, en l'an 69 de notre ère, lors

(1) Deux fragments, découverts au Jardin des Plantes, en 1832 et en 1860, portent, semble-t-il, l'indication de places réservées aux Arvernes et aux Bituriges Cubes ; un autre, trouvé en 1832, se rapporterait aux Tricassins ou aux Triboques. Cf. Allmer, *op. cit.*, II, 33-36.

d'une révolte partielle de la Gaule, un Boïen, du nom de Mariccus, dont Tacite rapporte la dramatique histoire, « osa provoquer la puissance des armes romaines » (1). Il se faisait passer pour dieu : « c'est le nom qu'il se donnait », ironise l'historien latin qui n'éprouve à son égard que du mépris. Se proclamant par avance libérateur des Gaules, il souleva pourtant huit mille hommes. Déjà il entraînait les cantons les plus éloignés d'Autun, lorsque cette ville dirigea contre lui l'élite de sa jeunesse et plusieurs cohortes envoyées par Vitellius. Ces forces dispersèrent aisément ce que Tacite appelle « une troupe de fanatiques ». Mariccus fut fait prisonnier au cours du combat. Amené à Vitellius qui se trouvait alors à Lyon (2), le chef rebelle se vit aussitôt condamné à être livré aux bêtes. Dans un cirque ou un amphithéâtre ? Le narrateur ne le dit pas. Il se contente d'observer que, « comme les bêtes ne mirent pas son corps en lambeaux, la foule stupide le tint pour invulnérable, jusqu'au moment où il fut égorgé sous les yeux de Vitellius » (3).

Le second de ces faits est beaucoup plus connu et n'en n'est pas moins émouvant :

Un des premiers jours du mois d'août de l'année 177, au moment des jeux.

L'immense corbeille de l'amphithéâtre dont parle la Lettre est pleine, jusqu'au portique couvert, d'une foule

(1) *Histoires*, livre II, 61 : « *Pudendum dictu, Mariccus quidam, e plebe Boiorum, inserere sese fortunae et provocare arma romana simulatione numinum ausus est.* »

(2) Cf. Tacite, *Histoires*, II, LIX-LXV. Ce détail permet de localiser le lieu du supplice de Mariccus. Voir Allmer, *op. cit.*, II, 204.

(3) « *Captus in eo praelio Mariccus ac mox feris objectus, quia non laniabatur, stolidum vulgus inviolabilem credebat donec, spectante Vitellio, interfectus est.* » (*Ibidem.*)

immense, bruyante, passionnée. Sur les premiers gradins, au-dessus du podium qui les sépare de l'arène, sont assis le Prêtre de l'Autel de Rome, le « Maître » du territoire fédéral et les députés des soixante nations celtiques. Dans la tribune d'honneur, au-dessus de l'entrée principale, siègent, autour du Légat de la Lyonnaise, les hauts dignitaires de la colonie romaine.

Les combats singuliers et les chasses dont se régale, à chaque fête, la brutalité des spectateurs, touchent à leur terme ; ils vont être remplacés par d'autres jeux, plus sanguinaires encore.

Le Légat s'est préoccupé, en bon fonctionnaire, de respecter les apparences de la légalité vis-à-vis des chrétiens récemment jetés en prison où plusieurs sont morts étouffés, et notamment leur vénérable chef, Pothin, un nonagénaire. C'est pourquoi il a jugé prudent de consulter le César, Marc-Aurèle, sur la conduite à tenir à l'égard de ces indésirables. Or, l'arrivée de la réponse impériale permettant de sévir impitoyablement contre les sectateurs obstinés de Chrestos, se trouve coïncider avec l'ouverture de l'Assemblée des Nations qui amène à Lugdunum un prodigieux concours de gens de toute la Gaule. L'occasion a donc paru bonne au Légat de donner ces « fous » et ces « criminels » en spectacle et de les exposer dans l'amphithéâtre aux railleries et aux insultes de la foule.

C'est évidemment calcul de sa part, et l'on voit bien lequel : le gouverneur veut achever de jeter le discrédit et le mépris sur les chrétiens, en butte, depuis plusieurs mois, à la haine du peuple fidèle au culte de César et des divinités de l'Empire. En dépit de leur assurance en la

protection d'on ne sait quel Juif crucifié, l'on vaincra leur stupide obstination, en les soumettant aux divers tourments de la Question et surtout en les livrant aux Bêtes. S'ils succombent au milieu des supplices ou s'il faut les achever par le glaive, leur mort même témoignera clairement et de l'impuissance de leur dieu et de la vanité de toutes leurs espérances !

Déjà, pourtant, ce calcul vient d'être déjoué par l'attitude de ces deux hommes : Attale et Alexandre le médecin, qui, après avoir passé par tous les instruments de torture inventés par l'art du bourreau, après avoir été brûlés vifs sur la chaise de fer, ont reçu le coup de grâce par le poignard du *confector*. Mais ils ont persisté jusqu'au bout dans la profession de leur foi !

C'est maintenant le tour d'une chétive esclave, Blandine, et de Pontique, un garçon de quinze ans. Tous deux ont été contraints, les jours précédents, d'assister au supplice de leurs frères. Les voilà seuls au milieu de l'arène, enveloppés par une tempête de clameurs furieuses. C'est en vain qu'on les presse de jurer sur les idoles. Menaces, prières se brisent contre leur tranquille fermeté. Leur mépris de la douleur exaspère la rage d'une populace en délire. On les soumet à toutes les cruautés ; ils parcourent la série entière des tourments en usage dans l'amphithéâtre.

L'adolescent succombe le premier.

La frêle esclave a encore la force de supporter la flagellation, le gril ; puis, elle est enfermée dans un filet et livrée à un taureau sauvage, qui à grands coups de corne laboure son pauvre corps sanglant, le piétine, le secoue et le projette en l'air. Nulle pitié ? Si. Le poignard achève

la suppliciée alors qu'elle n'a déjà plus le sentiment de ses souffrances.

Plusieurs de ceux qui sortent de l'amphithéâtre, bouleversés par ce spectacle d'horreur et d'héroïsme, confessent que jamais ils n'ont vu femme subir de telle sorte tant et de pareils tourments.

Ces paroles de tristesse et d'admiration, que la Lettre de 177 nous a conservées, il nous est loisible de penser qu'elles furent recueillies sur des lèvres gauloises. Or, ne contenaient-elles pas une immense promesse d'avenir pour la foi consacrée par le sacrifice de ces hommes, de cet adolescent, de cette femme, qui l'avaient scellée de leur sang ? En tout cas, aujourd'hui, nous ne pouvons nous empêcher de voir un émouvant symbole dans le fait que le supplice de l'humble servante au nom si doux à prononcer : Blandine, esclave de race celte peut-être, eut pour témoins les députés des nations de la Gaule, réunis pour célébrer les fêtes augustales devant l'Autel du Confluent.

Symbole. Est-ce assez dire ?

La doctrine, confessée par les martyrs de 177 au milieu d'aussi cruelles tortures et jusqu'à la mort la plus horrible, est celle que le successeur du vénérable Pothin, saint Irénée, exposa dans ses écrits et que les missionnaires, envoyés par lui, répandirent dans une grande partie de la Gaule, en Narbonnaise comme en Lyonnaise ou en Belgique. Il semble bien, en effet, que, dès la fin du II<sup>e</sup> siècle, le principal centre de propagation de l'Évangile fut Lugdunum.

Sans nul doute, saint Irénée travailla personnellement à la conversion des Gentils. Après avoir, dans la préface

de son traité *Contre les Hérésies*, réclamé l'indulgence de ses lecteurs pour le style d'un écrivain habitué à vivre au milieu des Celtes (1), il explique, au cours de l'ouvrage, avec toute l'expérience d'un apôtre, comment on doit s'y prendre pour évangéliser les païens (2).

Des traditions, appuyées sur les « Actes » rédigés au VI<sup>e</sup> siècle par un écrivain anonyme (3), nous invitent à croire à la réalité des missions, à Dijon et à Saulieu, de Bénigne (4), d'Andoche et de ses compagnons (5) envoyés en Bourgogne par saint Irénée, tandis que Ferréol et Ferjeux l'étaient en Séquanie (6). Tous devaient couronner

(1) Irénée, *Adversus Haereses*, I, Préface. Venu de Smyrne, saint Irénée avait été, dans sa jeunesse, disciple de saint Polycarpe, évêque de cette ville (Irénée, *Epist. ad Florin.*, dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, V, 20, 4-8) et lui-même disciple immédiat de l'apôtre saint Jean.

(2) « En discutant avec eux, — écrit-il, — on ne peut en appeler à l'Ancien Testament ou à l'accomplissement des prophéties par le Christ ; la doctrine à enseigner est entièrement nouvelle pour les auditeurs, à savoir que les dieux des nations ne sont pas des dieux, mais les images des démons ; qu'il y a un seul Dieu qui est au-dessus des principautés, des pouvoirs et de tout nom qui est nommé ; que son Verbe, invisible par nature, est devenu visible et palpable parmi les hommes ; qu'il s'est humilié jusqu'à la mort et à la mort de la croix ; que ceux qui croiront en Lui deviendront incorruptibles et héritiers du royaume des cieux. Ces vérités sont enseignées aux païens par la parole orale, sans aucune allusion aux Écritures. Ceux qui travaillent au milieu des Gentils ont la tâche la plus ardue ; mais la foi des Gentils est de toutes la plus noble, car ils suivent la parole de Dieu sans avoir reçu l'instruction préalable des Écritures. » (Irénée, *op. cit.*, IV, 24, 2.) Cf. G. Bardy, *Les Actes des martyrs bourguignons* dans *Annales de Bourgogne* (Dijon, 1930), II, 247-248.

(3) Le compilateur de l'édition du Martyrologe hiéronymien, exécutée à Auxerre vers 590. Ces Actes renferment trop d'anachronismes pour passer pour des documents historiques ; néanmoins ils conservent des souvenirs et témoignent de traditions qu'il convient de ne point laisser perdre.

(4) *Passio S. Benigni* dans *Acta Sanctorum*, novembre, I (*Bolland.*).

(5) *Passio S. Andochii et soc.* dans *Acta Sanctorum*, septembre, VI (*Bolland.*).

(6) Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, 71 ; P. L. LXXI, 768.

leur apostolat par le martyre. De même, les saints de Valence : Félix, Fortunat et Achillée, eux aussi disciples de l'actif évêque de Lugdunum (1).

Ce patronage n'a rien qui puisse étonner. La situation privilégiée de Lyon, tant au point de vue géographique qu'au point de vue politique, prédestinait cette ville à être pour le christianisme naissant le grand centre de propagande organisée. Le fait même que les fondateurs des églises de Valence, Besançon, Saulieu et Dijon (2) furent de simples prêtres (3), n'incline-t-il point à penser que ces églises furent primitivement rattachées au siège épiscopal de Lyon (4) ? Notons, enfin, que c'est seulement

(1) D'une part, les Actes des saints de Besançon et de Valence font d'Irénée le père spirituel de Ferréol et de Ferjeux, de Félix, de Fortunat et d'Achillée. D'autre part, les Passions des martyrs bourguignons et séquanais forment avec celles des saints de Valence et de Carpentras (saint Andéol) un cycle, aux parties fortement liées. Au surplus, si les Actes de saint Andéol de Carpentras, de saint Bénigne de Dijon et des saints de Saulieu (Andoche, Thyrsé et Félix) attribuent leurs missions à saint Polycarpe, Irénée n'en est pas moins l'auteur principal, puisque c'est lui qui apparaît en songe au vénérable évêque de Smyrne et lui intime l'ordre d'expédier des missionnaires en Gaule. Ce fait constitue, d'ailleurs, un anachronisme de belle taille, qui prouve que ces récits ne sont pas des documents d'histoire au sens strict du mot.

(2) A ces noms d'églises on est tenté d'ajouter celui d'Autun. Nous ne le faisons pas par prudence. En effet, d'une part, la communauté chrétienne d'Autun apparaît comme la plus ancienne de Bourgogne : la *Passion* de son fondateur, saint Symphorien, remonte, dans sa recension primitive, au milieu du v<sup>e</sup> siècle ; elle raconte le martyre du saint qu'elle place — à tort sans doute — sous Aurélien (270-275). D'autre part, la célèbre inscription de Pectorius semble dater de la fin du i<sup>er</sup> siècle ou du début du iii<sup>e</sup> (cf. R. Aigrain, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, Paris, 1913, II, 112-113 et M. Kaufmann, *Handbuch der altchristlichen Epigraphik*, Fribourg, 1917, 178-180).

(3) Félix, Ferréol, Andoche et Bénigne étaient prêtres ; Fortunat et Achillée, Thyrsé, Ferjeux, diacres ; Andéol, sous-diacre.

(4) C'était l'opinion de Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux*, I<sup>er</sup>, 58), que, dans les pays situés à quelque distance de la Méditerranée et de l'estuaire du Rhône, ne fut fondée, avant le milieu du iii<sup>e</sup> siècle, qu'une église épiscopale, celle de Lyon. Bien plus, s'appuyant surtout sur le

à l'époque de Dèce, — empereur de 249 à 251, date de sa mort, — que Grégoire de Tours (1) place la mission des sept évêques, consacrés pour annoncer la « Bonne Nouvelle » dans les Gaules : Trophime en Arles (2), Paul à Narbonne, Saturnin à Toulouse, Austremoine à Clermont, Martial à Limoges, Gatien à Tours et Denys à Paris. Certes, il convient de ne pas accorder un crédit absolu à l'historien des Francs ; toutefois, son récit donne l'impression d'un « rapide développement de la hiérarchie en Gaule vers le milieu du troisième siècle, développement avant lequel l'église de Lyon aurait conservé la haute main sur l'évangélisation de l'ensemble du pays » (3). Nul ne contestera, en tout cas, que Lugdunum ait été, sinon le premier, — ce qui paraît pourtant très probable — du moins le grand foyer d'où la civilisation chrétienne rayonna sur la Gaule.

\*  
\* \*

Nous sommes donc en droit de conclure que Lyon, berceau de la nation française au point de vue politique et

témoignage de catalogues épiscopaux, cet érudit crut pouvoir assurer que, dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêques avant le IV<sup>e</sup> siècle plus ou moins avancé (*Ibid.*, 33). Cette opinion est, à vrai dire, contestée.

(1) *Hist. Francorum*, I, 30.

(2) L'église épiscopale d'Arles est antérieure au milieu du III<sup>e</sup> siècle : lorsque éclata le schisme entre Novatien et le pape Corneille, cette église était dirigée par l'évêque Marcien, qui suivit le parti de Novatien. V. sur ce fait une lettre de saint Cyprien (*Epist.*, LXVIII) au pape Étienne.

(3) G. Bardy, *loc. cit.*, 247. Le même érudit écrit encore : « Sans chercher à préciser ce qu'a pu être, au début, l'organisation des premières communautés chrétiennes en Gaule, on peut tenir pour hautement vraisemblable que saint Irénée n'a pas été étranger à leur fondation. Les légendes de Besançon et de Valence s'accordent sur ce point avec celles de Saulieu, de Dijon et de Carpentras. » (248.)

administratif, le fut aussi au point de vue moral et religieux.

C'est là un magnifique titre de gloire, qu'il n'est au pouvoir d'aucune cité de lui ravir, d'aucune cité parmi toutes celles qui furent et qui demeurent l'orgueil de la France, sa capitale comprise.